

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : Ets MORISSET (Sylvin ONILLON)
117 Constantine
85170 BELLEVIGNY
- pour le compte de : VENDEÉE LOGEMENT
- Ets chargée des travaux : Ets MORISSET
117 Constantine
85170 BELLEVIGNY
- Pour le chantier :
 - Lieux des travaux : Rue de la Poste et parking de la salle des fêtes
 - Objet des travaux : Pose grilles HERAS et stationnement véhicules
 - Date des travaux : Du 13/04/2026 au 31/08/2026
 - Durée des travaux : 140 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Les grilles HERAS seront installés sur le trottoir rue de la Poste de manière à ne pas entraver la circulation des véhicules sur cette voie (circulation maintenue en double sens).
- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 9 avril 2026

Le Maire,



Philippe BRIAUD

Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques